

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Varades, Anetz, Le Fresne sur Loire et Montrelais

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/060 du 1^{er} juin 2015, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par le SIVU des marais et vallées du Pays d'Ancenis entre Loire et Galerne, 182 rue du Maréchal Foch 44370 Varades, concernant le règlement d'eau de la Boire Torse à Varades, Anetz, Montrelais et Le Fresne sur Loire, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du lundi 22 juin 2015 au mercredi 22 juillet 2015 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, dans les communes de Varades, Anetz, Le Fresne sur Loire et Montrelais.

M. Roger Julien KEROMES, directeur retraité de la société de transport fluviaux maritimes de l'ouest, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Joseph BOUTIN, administrateur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Varades, Anetz, Le Fresne sur Loire et Montrelais où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Varades, Anetz, Montrelais et Le Fresne sur Loire (182 rue du Maréchal Foch 44370 Varades).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants en mairies de :

- Varades le lundi 22 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- Anetz le mardi 30 juin 2015 de 14h00 à 17h00
- Montrelais le mercredi 8 juillet 2015 de 9h00 à 12h00
- Le Fresne sur Loire le vendredi 17 juillet 2015 de 9h00 à 12h00
- Varades le mercredi 22 juillet 2015 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies de Varades, Anetz, Montrelais et Le Fresne sur Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : SIVU des marais et vallées du Pays d'Ancenis entre Loire et Galerne, 182 rue du Maréchal Foch, 44370 Varades, téléphone : 02.40.98.33.03.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.